

**Service Vie Citoyenne**

**Secteur Etat Civil et Formalités**

Affaire suivie par Magali REMAZEILLES

☎ : 05.57.93.63.90 📠 : 05.57.93.64.43

etatcivil@mairie-pessac.fr

Réf: SL/MR /2024 /PM114

CS : DIR : DGA :

DGS : CAB :

## ARRÊTÉ

Le Maire de la ville de PESSAC (Gironde),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et en cas d'empêchement à des membres du Conseil Municipal,

### Arrête :

#### Article Unique

**Monsieur Ludovic BIDEAU**, Conseiller Municipal de Pessac est délégué pour procéder au mariage de :



qui doit être célébré à PESSAC (Gironde), le 14 septembre 2024.

*Fait à Pessac, le 8 août 2024*